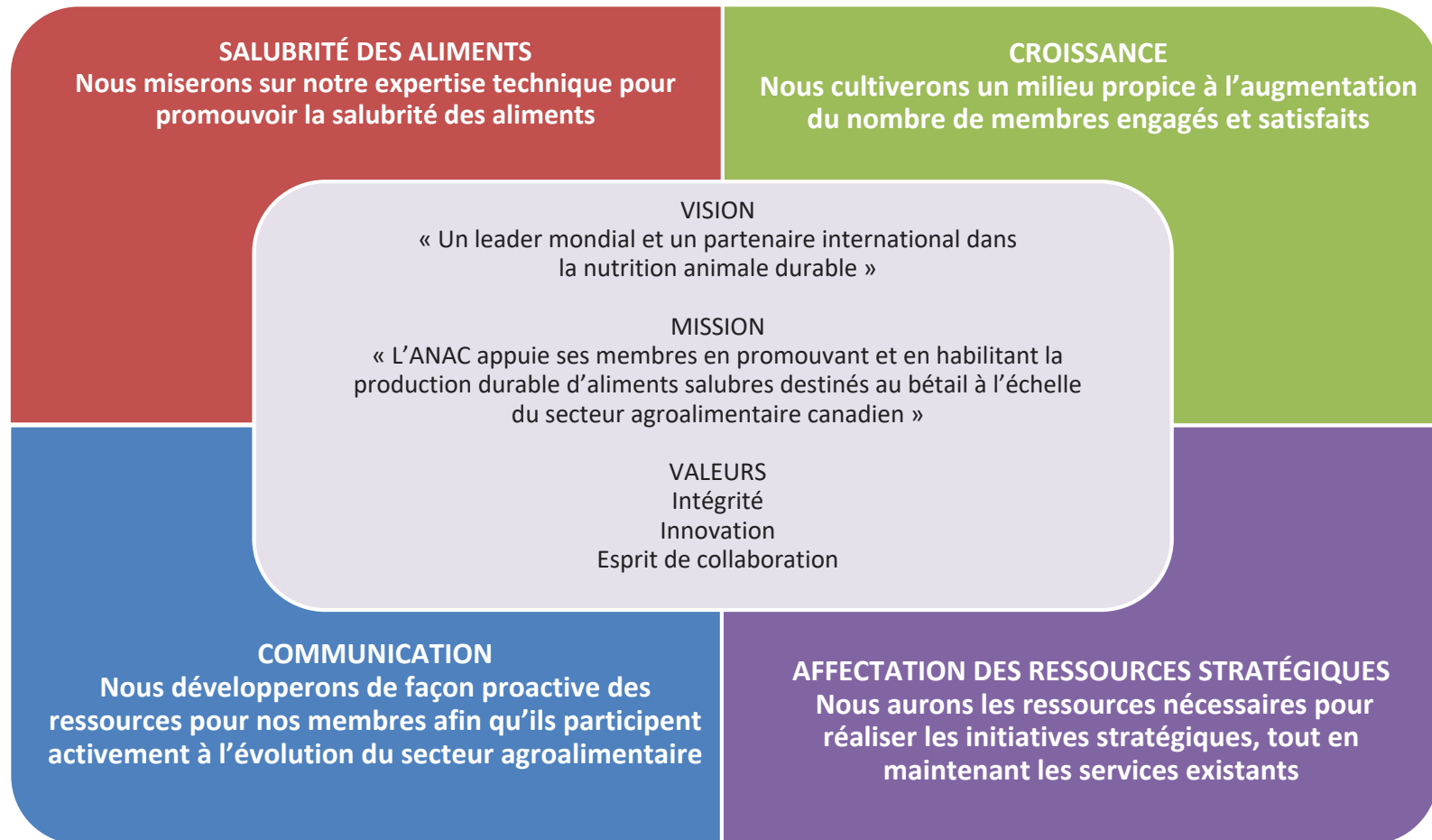


## PLAN STRATÉGIQUE 2018-2023 DE L'ANAC



Le Plan stratégique 2018-2023 de l'ANAC repose sur quatre piliers qui guideront ses actions au cours des cinq prochaines années.

### **Pilier 1 : Salubrité des aliments**

Miser sur l'expertise technique de l'association pour promouvoir la salubrité des aliments est le premier pilier du plan de l'ANAC. Pour y arriver, on a dégagé plusieurs domaines à privilégier. D'abord, la réduction des risques à la salubrité alimentaire provenant des ingrédients et de la fabrication des aliments avec des mesures de traçabilité et de responsabilité, de même qu'une approche plus proactive pour identifier les risques supplémentaires. Un autre domaine de concentration est de travailler étroitement avec les représentants gouvernementaux pour assurer que le règlement soit appliqué équitablement et efficacement tout le long de la chaîne alimentaire, en poursuivant les efforts de lobbying de l'ANAC pour favoriser une méthode de surveillance axée sur le risque, en plus de susciter l'appui de normes reposant sur des données scientifiques. L'objectif final de ce pilier est d'influencer et façonner l'environnement réglementaire pour améliorer l'accès des membres aux nouveaux ingrédients et aux nouveaux marchés, en collaborant avec les autorités canadiennes et internationales afin de développer des procédures plus efficaces pour approuver les produits et les ingrédients.

### **Pilier 2 : Communication**

Alors que l'industrie des aliments du bétail connaît de profonds changements, la communication sera d'une importance vitale pour assurer que les membres de l'ANAC connaissent la dernière information pour demeurer conformes au règlement et être concurrentiels. C'est pour cette raison que la communication est le second pilier du Plan stratégique 2018-2023 de l'ANAC et qu'elle inclut le développement proactif de ressources pour les membres. À cette fin, l'ANAC a élaboré un plan de communication pour dégager les manières les plus efficaces d'assurer que les besoins des membres soient comblés adéquatement et que l'industrie reçoive les communications de l'association de la façon la plus pratique. De surcroît, le plan de l'ANAC augmente la reconnaissance des avantages d'acheter des aliments du bétail et leurs ingrédients aux membres de l'association et les bénéfices du programme ProQualité® pour aider à assurer des aliments salubres. Enfin, le personnel de l'ANAC surveillera de près le gouvernement, l'industrie ainsi que les reportages des médias pour rester informé des développements qui pourraient toucher l'industrie et pour identifier l'information qu'il est important pour nos membres de recevoir et de comprendre.

### **Pilier 3 : Croissance**

Pour assurer la viabilité de l'association dans les années à venir et maintenir une voix forte pour l'industrie, on a identifié la croissance comme pilier important pour l'ANAC. Le nouveau plan stratégique fixe des objectifs pour recruter de nouveaux membres, dans toutes les catégories de membres, et pour garantir la satisfaction des membres actuels. Augmenter la représentation du nombre de tonnes d'aliments du bétail produits au Canada par l'ANAC est un résultat clé souhaité. On a aussi fixé des cibles pour le programme ProQualité® pour conserver les présentes installations certifiées et pour accroître le nombre d'installations soumises au programme.

### **Pilier 4 : Ressources stratégiques**

Pour faire en sorte que l'ANAC atteigne les objectifs ambitieux décrits dans son plan stratégique, ce dernier prévoit également l'allocation des ressources stratégiques. Des mesures ont été incluses pour augmenter les revenus, maintenir un fonds de réserve et prévoir un budget adéquat pour les activités de l'association au bénéfice des membres. Outre le financement, on évaluera les besoins en matière de ressources humaines et d'expertise afin d'identifier les domaines où il faut continuellement s'améliorer.

